



---

**RAPPORT ANNUEL 2022**  
**DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE**  
**DINANT**

## Table des matières

1.	La Commission de Surveillance .....	1
1.1.	Composition.....	2
1.2.	Fonctionnement.....	2
1.3.	Traitement des demandes des personnes détenues.....	2
2.	L'établissement pénitentiaire concerné.....	3
2.1.	Fonctionnement .....	3
2.2.	Événements marquants / principaux changements dans l'établissement.....	3
2.3.	L'établissement pénitentiaire en chiffres.....	4
2.3.1	Agents de surveillance.....	4
2.3.2	Services d'appui .....	4
3.	Thématique transversale de l'année 2022 : la surpopulation .....	5
3.1.	Population pénitentiaire .....	5
3.2.	Les conditions matérielles .....	5
3.3.	Activités et régime .....	6
3.4.	Ordre et sécurité .....	10
3.5.	Préparation à la réinsertion .....	10
3.6.	Impact de la surpopulation sur le personnel pénitentiaire .....	10
4.	Le droit de plainte .....	10
5.	Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2022.....	12
6.	Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2023 : .....	13

## **1. La Commission de Surveillance**

En 2022, la Cds DINANT a connu plusieurs bouleversements dans sa composition.

Depuis juin 2022, Fabien HOULMONT a remplacé Philippe MARY à la présidence. Avec ce départ, la Cds DINANT a perdu un président avec une expérience peu commune dans la matière.

Exerçant de facto la fonction depuis octobre 2021, Charlène CRAHAY a remplacé officiellement Marcel LEMOINE en tant que secrétaire de la commission. Ses compétences et expertises professionnelles sont d'une aide précieuse dans le cadre de cette fonction « pilier » dans une Cds.

Appelée à d'autres fonctions, Laura CHARLIER, avocate au barreau, a quitté la Cds le 01-10-2023.

Jean-Pol VISEE a démissionné fin 2021 et n'a plus participé aux activités de la Cds DINANT en 2022.

Deux nouveaux membres – dont un médecin - ont été accueilli à la Cds DINANT lors de notre réunion du 7 mars 2022 :

- Lola DERESE, juriste au Conseil du Contentieux des Etrangers
- Fabrice DEPPEZ, médecin

Début 2023, la Cds DINANT est donc en recherche de nouveaux membres, avec une attention particulière vers les avocats du barreau de Dinant. En effet, la Cds DINANT ne compte plus d'avocat. La bâtonnière du barreau de Dinant a été sollicitée pour nous aider dans cette recherche de candidat.

Plusieurs personnes non-avocates ont été approchées pour qu'elles posent leurs candidatures, mais sans résultat jusqu'à présent.

### 1.1. Composition

- Fabien HOULMONT, président et point de contact informatique (retraité)
- Natacha DEPREY, vice-présidente, membre suppléant de la commission des plaintes (magistrate)
- Maude BIETTLOT, présidente de la commission des plaintes (juriste-fonctionnaire police fédérale)
- Charlène CRAHAY, secrétaire et membre de la commission des plaintes (assistante-doctorante UCL)
- Jean DERÈSE, membre de la commission des plaintes (éducateur social)
- Laura CHARLIER, membre suppléant de la commission des plaintes (avocate) (jusqu'au 30-09-2022)
- Jean-Pierre COPPENS (retraité)
- Lola DERÈSE, juriste au Conseil du Contentieux des Etrangers
- Fabrice DEPREZ (médecin)

### 1.2. Fonctionnement

Les réunions mensuelles (12) se sont tenues comme planifiées.

Certaines se sont tenues :

- à distance via MS Teams ;
- au centre communautaire de Dinant-Gemechenne,
- à la salle de réunion de la prison de Dinant.

En 2022, notons la participation exceptionnelle aux réunions de la commission de surveillance de Dinant aux dates suivantes de :

01-08-2022 : Ambre DEPREZ du CCSP

03-12-2022 : Alexis DOUFFET, directeur de la prison de Dinant

Quand l'occasion s'y prête, chaque commissaire du mois entretient des échanges avec la direction, le greffe et les représentants des services internes ou externes (service social, psychologues, aumôneries, bénévoles...) de la prison de Dinant.

Les agents pénitentiaires ont généralement une attitude positive envers les membres de la commission. Les échanges sont le plus souvent ouverts, francs et respectueux - ce dont on peut se féliciter -. Le retour d'un ancien directeur - Monsieur DOUFFET - a permis de fluidifier des relations qui étaient devenues plus compliquées avec une directrice a.i.

moins présente et moins en phase avec le « climat » qui règne habituellement à la prison de Dinant.

Les membres de la commission des plaintes entretiennent en permanence de la concertation et des échanges avec le CCSP.

Comme expliqué ci-dessus, la CDS a enregistré des démissions. Les motifs en sont divers (privés, professionnels, santé, etc.). La CDS a aussi eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres.

**Ces flux maintiennent un nombre de postes vacants.**

### 1.3. Traitement des demandes des personnes détenues

La CDS est saisie :

- soit par des formulaires de plaintes dans sa boîte aux lettres,
- soit par des détenus qui, lors des visites du commissaire du mois, ont interpellé celui-ci,
- soit lors d'entretiens spontanés avec des détenus,
- soit par d'autres intervenants.

En 2022, le passage du commissaire du mois lors des « préaux » était interdit suite à une directive de l'administration pénitentiaire. Cette interdiction a été levée début 2023.

La commission se fait un point d'honneur de réagir (et d'agir) le plus vite que possible lorsqu'elle est saisie. Si nécessaire, d'autres membres sont contactés pour avoir leur avis en la matière.

#### La commission en chiffres

- a. Nombre de réunions : 12
- b. Présence des membres aux réunions mensuelles : le taux moyen de présence a été de 67 % (73 % en 2021 et 90 % en 2020). En 2022, la médiane se situe à 72,5 %.
- c. Nombre de visites réalisées en 2022 : 44 (dont 6 en duo de commissaires)
- d. Nombre de médiations réalisées : 0
- e. Nombre de rencontres de détenus ayant fait l'objet d'un compte rendu circonstancié : 36

## **2. L'établissement pénitentiaire concerné**

### **2.1. Fonctionnement**

La prison de Dinant est une maison d'arrêt où des condamnés sont aussi hébergés. La population est exclusivement masculine. Le régime en vigueur est un régime fermé.

La population carcérale dépasse en permanence la capacité : en 2022, elle n'est jamais descendue sous les 50 détenus et a dépassé à plusieurs reprises le nombre de 60.

La surpopulation constante – avec taux de plus de 190 % - en fait l'établissement le plus surpeuplé de Belgique.

Le problème de surpopulation y est chronique et ne doit pas être occulté par le fait que l'ambiance de l'établissement pourrait être définie comme « familiale ».

Néanmoins, cette surpopulation implique que le personnel doit constamment travailler en « flux tendu », avec un impact sur leur santé et partant, sur l'organisation du service lors de maladies et/ou congés, mais aussi sur la formation continue des agents.

Par exemple, certains agents ont perdu leur qualification « équipiers de première intervention », à défaut d'avoir la possibilité de suivre des sessions de recyclage dans les délais impartis. Pour être conforme aux normes prévues par le « dossier incendie », cette situation a accru la charge de travail de la direction pour rechercher des pistes créatives pour maintenir une capacité d'intervention.

Cependant, les incidents sont rares et les relations entre détenus et agents, plutôt sereines.

### **2.2. Événements marquants / principaux changements dans l'établissement**

Après plus de deux ans de bouleversements dans la direction (maladie, décès, a.i.) depuis avril 2022, un ancien directeur a repris ses fonctions. Son excellente connaissance de l'administration pénitentiaire et de la prison de Dinant, contribue à la fluidité des relations qui y règne, malgré toutes les difficultés inhérentes à la gestion d'un petit établissement.

En effet, la présence d'un seul directeur implique, lors de ses congés et repos, des nécessaires prises de décisions des membres du personnel administratif qui fonctionnent comme directeurs adjoints. Cela pose question, surtout au regard du droit pénitentiaire. Nous tenons à relever les bonnes relations avec ces directeurs adjoints.

Entretemps, depuis le 1<sup>er</sup> août 2022, un de ces directeurs adjoints a été promu et peut prendre les décisions que la loi attribue au directeur. Cela réduit le nombre de situations où c'est un administratif qui supplée à l'absence de directeur.

Le personnel participe rarement aux mouvements de grève et la présence du personnel en toute circonstance est la norme.

Nous ne disposons pas d'information indiquant que des détenus ne seraient pas rentrés spontanément après des congés pénitentiaires.

### 2.3. L'établissement pénitentiaire en chiffres

#### 2.3.1 Agents de surveillance

Il y a 40 agents de surveillance. Les effectifs par pause sont :

- 4 le matin
- 4 le soir
- 1 qui fait 12/20 h
- 3 la nuit
- 1 AP (8-16)
- 2 journée (8-16 : planton, portier)

#### 2.3.2 Services d'appui

Outre les agents de surveillance, la prison de Dinant compte sur l'appui de :

- 1 assistant social et 1 psychologue (SPS)
- 2 agents à la comptabilité
- 2-3 agents au greffe
- 2 techniciens
- 1 directeur-adjoint qui est P&O

En 2022, le greffe a enregistré d'importants flux de personnel (pension, mobilité, nouveaux membres, etc.)

Notre commission a particulièrement été attentive aux éventuels impacts que ces flux de personnel auraient pu engendrer sur les conditions de détention et le suivi des différents dossiers des détenus. Dans ces domaines, force est de constater que les différents services ont veillé à prioriser leurs missions dans l'intérêt des détenus.

Par contre, d'autres missions sont remplies partiellement : formation continuée, suivi et actualisation du dossier incendie, programmation des réunions de l'OCD (organe de consultation des détenus). A terme, ces conditions de travail en « flux tendu permanent » pourraient être sources de difficultés diverses. Nul ne peut nier qu'il existe une corrélation directe entre les conditions de détention et les conditions de travail du personnel des prisons.

### **3. Thématique transversale de l'année 2022 : la surpopulation**

#### **3.1. Population pénitentiaire**

La capacité théorique est de 32 détenus.

Lors de nos visites, nous avons sollicité les chiffres à 42 reprises.

En 2022, le nombre de détenus a varié entre 51 et 61. (sur base de nos relevés : moyenne et médiane = 56 / surpopulation variant de 159 à 190 %)

A ce nombre, il faut ajouter les condamnés qui purgent leur peine via le système du bracelet électronique. En août 2022, ce suivi concernait 19 détenus – en moyenne, une douzaine les années précédentes - de sorte que la population sous supervision de la prison de Dinant dépasse souvent les 75 personnes.

La répartition est de 1/3 de condamnés (environ 20 en permanence), 2/3 sous mandat d'arrêt. Il convient aussi d'y ajouter les charges de gestion des détenus porteurs de bracelets électroniques.

Selon le personnel pénitentiaire, la présence d'un minimum de condamnés est nécessaire pour assurer les différentes servitudes.

La population est exclusivement masculine. Une personne transgenre (H → F) y a été détenue jusqu'en avril 2022. Notre commission a porté une attestation particulière à ses conditions de détention en maintenant une concertation permanente avec la direction en vue d'apporter des solutions concrètes aux tensions disparates (tenue vestimentaire, façon d'interpeler ou de communiquer, etc.) liées aux difficultés spécifiques de vivre comme transgenre en milieu carcéral.

#### **3.2. Les conditions matérielles**

Ouverte en 1853, la prison de Dinant a été bâtie en ville selon le modèle cellulaire de Ducpétiaux.

Les cellules, réparties sur 3 niveaux, s'ouvrent sur le centre à la manière du Panopticon de Bentham. Avec une capacité de 32 cellules, elle est la plus petite prison de Wallonie.

L'état général du bâtiment est vétuste, les cellules sont exiguës (environ 8 m<sup>2</sup>, sanitaires compris).

Les normes prévues par l'AR du 3 février 2019 ne sont pas respectées et ne pourront pas l'être sans une rénovation en profondeur de l'établissement.



La surpopulation constante à la prison de Dinant a de nombreux impacts sur les conditions matérielles de détention :

- L'encellulement multiple est la règle ;
- Toutes les cellules comptent deux lits superposés ;
- L'espace disponible dans chaque cellule est particulièrement réduit et ne laisse quasi aucune place pour de l'intimité et/ou l'utilisation de matériel personnel (TV, plaque chauffante, etc.)

Du côté positif, toutes nos visites ont permis de constater la propreté et le bon entretien des locaux.

En 2022, la rénovation des douches a été finalisée.

Une salle d'attente pour des visiteurs a été aménagée. Vu le peu d'espace disponible à la prison de Dinant, ce local n'est atteint par aucune lumière du jour.

Des nouveaux parloirs avocat ont été aménagés.

L'établissement compte 25 caméras de surveillance. Fin 2021, seules 10 fonctionnaient mais l'ensemble a été remis en service en 2022.

La cuisine est bien équipée et bien entretenue.

### 3.3. Activités et régime

Des constats repris dans nos rapports précédents sont toujours d'actualité. En bref, l'offre de travail et d'activités à la prison de Dinant reste très limitée. Pour rappel, la population carcérale est composée majoritairement de personnes en détention préventive.

#### Les contacts familiaux

Les proches de nombreux détenus habitent loin de Dinant et/ou rencontrent des difficultés de transport.

Dans ce cadre, les visioconférences instaurées suite à la crise sanitaire ont rapproché beaucoup de détenus de leurs proches.

Réduites lors de la période COVID, les visites ont repris une durée d'une heure dès février 2022. La prison devant appliquer les mesures anti-covid (nettoyage des tables mais surtout aération du local), le nombre de visites a été réduit de 3 à 2 par jour.

L'ensemble des créneaux prévus pour les visites ne sont jamais tous occupés.

Il n'y a pas de distinction faite entre les prévenus et les condamnés concernant les visites. Tous peuvent recevoir une visite tous les jours.

### Le travail, son offre et son organisation

En dehors des postes de servitude, l'offre de travail à la prison est très faible : il n'y a que 4 postes de travail à l'atelier. Les détenus y assemblent des pièces pour la société MAC Valves Europes. Ils sont payés à la quantité produite.

Les sociétés qui sous-traitent des travaux à l'atelier de la prison sont réticentes : face à une population qui se renouvelle souvent, il ne leur serait pas rentable économiquement d'assurer le minimum de formation pour exécuter correctement les tâches demandées.

Le fait d'avoir trop peu de travail implique aussi que la prison ne peut se permettre d'avoir des outils « dernière mouture ».

### Autres activités

Le nombre de participants aux activités est variable. Il dépend du comportement des détenus mais aussi de la population.

En mai, une formation a été lancée sur la fabrication de produits hygiéniques.

La bibliothèque est gérée par un détenu. On y emprunte le plus des DVD, des jeux vidéo et quelques jeux de société (à jouer à deux). On y emprunte très peu de livres.

Une fois par semaine, un professeur donne différents cours (langues, mathématiques...). Le nombre d'élèves est différent de semaine en semaine, bien que certains viennent régulièrement. Le problème qu'il rencontre durant ses cours est qu'il ne possède pas une formation spécifique de professeur de langue utile pour l'alphabétisation et manque de livres scolaires. S'il en demande par la voie administrative cela dure plusieurs semaines avant qu'il ne reçoive les livres.

Hormis les sorties au préau où existent des aménagements très sommaires, il n'existe pas de possibilité de pratiquer du sport.

### Projet d'activité particulière à mentionner

L'assistant social du SAD présent à la prison de Dinant est « pilote » d'un projet qu'il convient de mentionner.

En collaboration avec le CCRD – Centre Culturel Régional de DINANT - , le projet initial consiste à peindre une fresque sur les murs externes de la prison. Les thèmes de cette fresque seraient fixés lors d'animations organisées avec les détenus : « messages de l'intérieur vers l'extérieur ». Les animateurs/dessinateurs seraient sous contrat avec le CCRD.

Cette démarche a amené le directeur à une proposition complémentaire : une fresque intérieure dont les thèmes seraient fixés lors d'animations organisées avec des citoyens : « messages de l'extérieur vers l'intérieur ».

Ces démarches doivent encore recevoir les avis formels de la régie des bâtiments et de la commune de Dinant.

Mais sur le principe des projets et des animations, le CCRD semble « preneur ». Il reste à mettre tout cela en œuvre.

### La cuisine

L'inflation en 2022 et des directives de l'administration ont mis le budget cuisine sous tension. Par détenu, le budget de référence est de 4 euros. A Dinant, le budget cuisine a toujours été dépassé et tourne aux environs de 5 euros. De gros efforts ont été mis en place pour réduire cette dépense et on s'approche dorénavant des 4,50 euros.

Vu la configuration de l'infrastructure, les assiettes sortent de cuisine et il n'y a pas de passage individualisé.

L'administration impose des marchés plus généraux (MECO et JAVA). Il y a moins de souplesse quant aux marchés locaux. Par exemple, il n'y a plus que du pain blanc car il y avait trop de déchet en pain gris.

Malgré tout, avec un budget très restreint et du matériel en panne qui a parfois tardé à être remplacé, la cuisine parvient à servir tous les jours des repas de qualité. En saison, la production du potager de la prison est cuisinée sur place.

La variété de la nourriture est assurée. L'hygiène dans la cuisine est impeccable et permanente. Dans le cadre du ramadan, la prison tient compte des heures de rupture du jeune pour organiser de tenir au chaud le repas du soir dans des bacs en inox.

### Les soins de santé

Dans ses rapports précédents, la CDS avait relevé différentes difficultés dans le domaine des soins de santé.

Certaines de ces difficultés sont spécifiques aux médecins dans une petite prison en zone rurale : ils travaillent seuls, en dehors de toute structure pérenne de réseau ou de pluridisciplinarité.

Des plaintes de détenus quant au suivi de leur cas (suspension et modification de traitement, insuffisance de suivi pour certaines pathologies, etc.) sont encore formulées de façon ponctuelle.

En particulier pour le suivi de certaines thématiques (assuétudes, santé mentale, etc.), il s'agit toujours d'un sujet de préoccupation majeure. Les moyens dévolus par les autorités régionales et communautaires dans ces domaines, sont nettement insuffisants.

Dinant ne dispose d'aucune section « psychiatrique », ni d'un service médical ad hoc pour d'éventuelle prise en charge de détenu susceptible de présenter des troubles graves de comportement. En 2022, un détenu présentant pareil profil a été transféré à DINANT sur décision de l'administration pénitentiaire dans le cadre de la gestion des flux de population pénitentiaire. Dans ce genre de dossier, il y a manifestement une part de subjectivité dans l'évaluation des risques, mais sur le fond, il semble pertinent de s'interroger sur l'opportunité de séjour à Dinant d'un détenu avec pareil profil. La commission a partagé les inquiétudes du personnel à ce sujet et le détenu n'a fait qu'un très court séjour à Dinant.

La commission s'est toujours inscrite dans une démarche constructive. Mais, le fait qu'un médecin ait rejoint la commission contribue à fluidifier les relations avec les médecins assurant les soins de santé à la prison.

#### Le fonctionnement du service infirmier

Le service infirmier est constitué de 4 infirmiers externes, appelables de 6 à 22 heures tous les jours. Un passage d'infirmier est prévu au quotidien. Si la préparation des médicaments relève de la compétence exclusive des infirmiers, la distribution aux détenus est faite par les agents. Seule la méthadone est distribuée par les infirmiers. La prison est dotée du logiciel « EPICURE », système médical informatisé où sont enregistrées les prescriptions de médicaments et de soins.

#### Le SAD

Depuis fin 2022, le SAD connaît une grosse difficulté dans la prise en charge des détenus suite à des maladies de longue durée et à des démissions, qui ont un impact important dans ce petit service constitué de seulement deux personnes à temps partiel. A titre d'exemple, il n'y a plus de relais parents-enfants.

#### Le culte

Plus aucun imam ne vient à la prison depuis plusieurs années.

### 3.4. Ordre et sécurité

Malgré la surpopulation constante à la prison de Dinant, la commission constate que les relations y restent fluides entre les personnes détenues et entre ces dernières et le personnel.

Fin mars, un suicide de détenu a été déploré. Ce n'était pas son premier séjour en prison. S'il s'était confié au personnel quant à des soucis familiaux et connu quelques tensions avec d'autres détenus, aucun élément ne permettait d'indiquer son intention de suicide.

### 3.5. Préparation à la réinsertion

Le SPS à la prison de Dinant compte un psychologue et une assistante sociale.

A leur niveau, même s'il n'y a pas de retard dans le traitement formel des dossiers pour le TAP, ils estiment que le suivi et l'accompagnement des détenus restent insuffisants par manque de temps et de moyens.

### 3.6. Impact de la surpopulation sur le personnel pénitentiaire

Nous renvoyons aux constats formulés au point 2.

Les conditions de travail en « flux tendu permanent » du personnel pénitentiaire pourraient être sources de difficultés diverses. En particulier, la commission souligne l'importance de dégager des capacités pour permettre au personnel

- De ne plus travailler sans cesse en flux tendu ;
- D'entretenir, actualiser ou augmenter ses connaissances et aptitudes par le suivi de formation continuée ;
- D'assurer le suivi de certains dossiers (réunions régulières de l'OCD, dossier incendie, etc.)

## 4. Le droit de plainte

- *Nombre de plaintes introduites / personne détenue en 2022 : 2*
- *Nombre de décisions rendues : 0.*
- *Nombre d'abandon ou de retrait de plaintes : 1.*

Une plainte a fait l'objet d'un abandon/retrait après discussion avec le détenu. Celui-ci a déclaré avoir agi de « façon impulsive » et avoir pris le temps d'en discuter avec le directeur adjoint.

- *Nombre de plainte manifestement irrecevable : 1.*
- *Nombre de plaintes transmises à la CdS pour médiation : 0.*

Aucune plainte n'a été officiellement transmises à la CdS pour médiation. Néanmoins chaque plainte déposée a été traitée par le.a Commissaire du mois qui a ensuite été systématiquement voir le détenu concerné avant de transmettre la plainte à la CdP.

- *Nombre de médiation ayant abouti / échoué : 0.*
- *Nombre d'audiences tenues par la CdP : 0.*
- *Quelles sont les grandes tendances qui se dégagent dans le cadre de l'exercice de la mission juridictionnelle des CdP ?*

Le nombre de plaintes formelles reste bas. La commission formule deux hypothèses :

- Les processus de communication entre détenus, agents pénitentiaires et direction permettent de prévenir les conflits ;
- La présence d'un seul directeur (2 depuis le 1<sup>er</sup> août 2022) ne permettant pas une présence permanente, les éventuels litiges sont réglés de façon informelle par les directeurs adjoints. Les constats des commissaires du mois ne comportent cependant aucun élément pertinent permettant d'affirmer qu'il y aurait un important chiffre noir de décisions susceptibles de plaintes formelles.

*Quelles sont les éléments positifs relevés par la CdP dans le cadre du traitement des plaintes ?*

- La rapidité d'action dans le traitement des plaintes en raison de Commissaires du mois engagés ;
- La bonne collaboration avec les agents et le corps directeur.

*Quels sont les principales difficultés rencontrées par la CdP dans le cadre du traitement des plaintes ; proposer des voies de progrès / des solutions pour y remédier?*

Nous n'avons pas à ce jour rencontré de réelle difficulté.

Les synergies avec la CDS et les juristes du CCSP sont excellentes.

Les rapports avec la direction et le personnel de la prison sont fluides et loyaux.

## **5. Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2022**

- *Très nette insuffisance de l'offre et possibilité d'activités pour les personnes incarcérées*
- *Soucis récurrents dans le traitement des assuétudes*
- *Inquiétude quant au travail constant en flux tendu de la part du personnel de la prison, avec une attention particulière sur la surpopulation pénitentiaire, l'augmentation des détenus sous surveillance électronique et l'impact sur les missions d'un greffe en partie renouvelé et du SPS (accueil, suivi des dossiers de réinsertion).*

*Sur base de ces 3 constats, la CdS formule les recommandations suivantes :*

- continuer à sensibiliser les autorités (y compris régionales et communautaires) sur l'insuffisance d'activités proposées aux personnes incarcérées.
- travailler sur une prise de conscience de l'administration pénitentiaire et des pouvoirs régional et communautaire, de l'importance d'un réel travail pluridisciplinaire pour le suivi des assuétudes et de certaines pathologies.
- Assurer une vigilance constante sur l'impact de la surpopulation carcérale en matière d'accueil (greffe, service médical et SPS) et de suivi des processus de ré-insertion.

## **6. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2023 :**

En 2023, quatre défis majeurs attendent la CDS :

- retrouver des nouveaux membres pour assurer la continuité sereine du fonctionnement de la CDS, avec une attention particulière pour le recrutement d'un membre avocat du barreau ;
- continuer le suivi du processus des soins médicaux dans cette petite prison située en zone rurale. Cela implique de travailler sur une prise de conscience de l'administration pénitentiaire et des pouvoirs régional et communautaire, de l'importance de promouvoir et d'assurer un réel travail pluridisciplinaire pour le suivi des assuétudes et de certaines pathologies.
- continuer à sensibiliser les autorités sur la surpopulation carcérale importante à la prison de DINANT, l'impact sur les conditions de travail en « flux tendu permanent » qui aura tôt ou tard un effet sur les conditions de détention et les suivis relevant du SPS.
- continuer à sensibiliser les autorités sur l'insuffisance d'activités proposées aux personnes incarcérées.